Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

ACTUALISATION DES STATUTS ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE MELLOIS EN POITOU AU 1ER JANVIER 2026

Conférence des Maires
11 septembre 2025

ENJEUX

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Continuité du séminaire compétence organisé en juin 2023

Actualisation des statuts au 1er janvier 2026 en préparation de la prochaine mandature

Anticiper et prendre en compte les évolutions législatives : Compétence petite enfance (Autorité gestionnaire de la petite enfance…), Transition écologique du territoire…

Ne pas bloquer les projets de développements à venir car les modifications statutaires n'ont pas été anticipées.

TROIS AXES POUR REPONDRE AUX ENJEUX

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

- **Actualisation des statuts** : Régularisation de la compétence jeunesse– Prise en compte des évolutions législatives sur la petite enfance

- **Restitution d'équipement** à la suite du séminaire compétence

- **Prise de la compétence Eau** au 1er janvier 2026

- **Actualisation de l'intérêt communautaire** défini en 2017 pour plusieurs compétences

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

1 – ACTUALISATION DES STATUTS

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 - Nouvelle rédaction de la compétence Petite enfance

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
Construction, aménagement entretien, gestion et animation des équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (Crèches, Relais d'assistantes maternelles, Haltes garderies, Multi-accueils, Haltes jeux, Accueils Collectifs de Mineurs, Ludothèque de Celles sur Belle, Espaces-jeunes) et au soutien à la parentalité sur le territoire. Soutien matériel et participation financière aux associations intervenant dans la petite enfance enfance jeunesse et au soutien à la parentalité.	**Petite enfance** Construction, aménagement entretien, gestion et animation des équipements dédiés à la petite enfance et au soutien à la parentalité Gestion du service public de la petite enfance conformément à l'article L 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles

Impacts : Petite enfance :

Intégration des nouvelles missions d'accueil et d'information des familles à la suite de la Loi du 18 décembre 2023 (missions réalisées dans les faits en lien avec la convention CTG 2024-2027)

Suppression des distinctions entre les différents équipements

1 - Nouvelle rédaction de la compétence Enfance Jeunesse

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
Construction, aménagement entretien, gestion et animation des équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (Crèches, Relais d'assistantes maternelles, Haltes garderies, Multi-accueils, Haltes jeux, Accueils Collectifs de Mineurs, Ludothèque de Celles sur Belle, Espaces-jeunes) et au soutien à la parentalité sur le territoire. Soutien matériel et participation financière aux associations intervenant dans la petite enfance enfance jeunesse et au soutien à la parentalité.	**Enfance Jeunesse** Construction, aménagement entretien, gestion et animation des équipements dédiés à l'enfance jeunesse (Accueils Collectifs de Mineurs sur le temps extrascolaire et accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire (dont les TAP - Temps d'Activités périscolaires) et garderies pour les écoles d'intérêt communautaires conformément à la compétence supplémentaire II-3)

Impacts : Enfance jeunesse:

Création d'une distinction temps périscolaire et temps extrascolaire pour les ACM communautaire. (Pour permettre aux communes ayant conservé la compétence scolaire de déclarer leur ACM en périscolaire)

Rattachement de la ludothèque aux équipements culturels (intérêt communautaire)

Suppression de la notion de subventionnement aux associations jeunesse inutile dans les statuts puisque liée à la compétence

1 - Nouvelle rédaction de la compétence Restauration scolaire

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
Restauration scolaire • Construction, maintenance, entretien et fonctionnement des restaurants scolaires, confection des repas, y compris l'approvisionnement dans les établissements élémentaires et préélémentaires d'intérêt communautaire relevant de la compétence supplémentaire II-3	Restauration scolaire • Construction, maintenance, entretien et fonctionnement des restaurants scolaires et unités de production des écoles d'intérêt communautaire relevant de la compétence supplémentaire II-3 • Confection et approvisionnement des repas, y compris l'approvisionnement dans les écoles d'intérêt communautaire relevant de la compétence supplémentaire II-3 et les équipements relevant de la compétence petite enfance enfance jeunesse.

Impacts :

Régulariser l'intervention du service restauration scolaire auprès des structures petite enfance enfance jeunesse

Ajout de la notion d'unité de production

1 – Ajout de la compétence « EAU »

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
Compétence communale transférée à un syndicat ou non. Aucune mention dans les statuts	Ajout de la compétence « EAU » dans les compétences supplémentaires. N'est pas intégré aux compétences obligatoires à la suite de la Loi du 11 avril 2025 Contours de la compétence : Production transport stockage et distribution de l'eau destinée à la consommation humaine (L 2224-7 CGCT) N'intègre pas la gestion des eaux pluviales

Impacts : Ajout dans les statuts

Prise de la compétence eau au niveau communautaire et représentation substitution automatique de la communauté de communes au sein du SERTAD et du 4B à compter du 1er janvier 2026 (L5214-21 CGCT)

1 – Restitution du Tumulus de Sainte Soline suite séminaire de 06.23

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
Aménagement gestion et entretien de sites et équipements touristiques suivants : O Complexe de loisirs et site du Lambon situé sur la commune de Prailles La Couarde O Tumulus de Montiou situé sur la commune de Sainte-Soline O Musée de Rauranum situé sur la commune de Rom O Circuit touristique du Ruban vert reliant les communes d'Aigondigné et Melle O Site géologique et touristique de Cinq Coux situé sur la commune d'Aigondigné	Aménagement gestion et entretien de sites et équipements touristiques suivants : Complexe de loisirs et site du Lambon situé sur la commune de Prailles-La-Couarde ~~**Tumulus de Montiou situé sur la commune de Sainte-Soline (**~~*restitué à la commune à la suite du séminaire sur les compétences)* ~~**Musée de Rauranum situé sur la commune de Rom**~~ *(Transféré en intérêt communautaire)* ~~**Centre de documentation Jean Rivierre à Prailles-La-Couarde**~~ (*Transféré en intérêt communautaire)* Circuit touristique du Ruban vert reliant les communes d'Aigondigné et Melle Site géologique et touristique de Cinq Coux situé sur la commune d'Aigondigné

Impacts :

Tumulus Ste Soline : Pas d'impact financier car aucune charge identifiée aux derniers comptes administratifs (entretenu par la commune)

Transféré en intérêt communautaire Equipements culturels afin d'apporter de la souplesse demain sur le Musée de Rauranum et le Centre Jean Rivierre – Modification par délibération.

1 – Intégration du CLS à l'intérêt communautaire de l'action sociale

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Statuts en vigueur depuis le 1er avril 2023	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
Compétence rédigée dans les statuts	Ajout de la Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé

Impacts : Pas d'impact dans l'exercice de la compétence. Il s'agit simplement d'apporter de la souplesse en intégrant le CLS en intérêt communautaire (modifié seulement par délibération) **et en le retirant des statuts**

PROCEDURE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Modifications statutaires fondées sur l'article L 5211-17 du CGCT

- Délibération du conseil communautaire à la majorité simple
- Approbation dans les conseils municipaux dans le délai de trois mois dans les conditions de majorité qualifiée : ½ des communes représentant 2/3 de la population ou l'inverse
- Arrêté préfectoral à effet au 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

2 – ACTUALISATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DEFINI EN 2017/2028

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2 – ACTUALISATION DE L'INTERET COMMUAUTAIRE DEFINI EN 2017

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

A - RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE (L 5214-16)

« Certaines compétences sont subordonnées à la reconnaissance d'un intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »

- *L'intérêt communautaire correspond à une définition de critères objectifs permettant d'identifier une **ligne de partage commune /communauté***

Délibération du conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés pour définir l'intérêt communautaire + dans les cas de restitution, approbation du PV de détransfert à la majorité simple

1 – Actualisation de l'intérêt communautaire de l'action sociale

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Délibération du 9 octobre 2017 et 22 octobre 2018	PROPOSITION D'ACTUALISATION au 1er janvier 2026
La gestion des établissements suivants : 1. L'EHPAD de Lezay 2. Le foyer logement de Melle 3. Le village retraite de Lezay 4. L'EHPAD de Chef-Boutonne Le fonctionnement de services polyvalents composés des services suivants : 1. Service de soins infirmiers à domicile 2. Service d'auxiliaires de vie à domicile 3. Service des aides à domicile 4. Service de gardes à domicile 5. Service des aides ménagères 6. Portage des repas à domicile 7. Service mobilité 8. Service part'âge	- Construction entretien et gestion des établissements sociaux et médicaux sociaux suivants : EHPAD Fondation Dussouil à Lezay EHPAD La Rosée d'Antan à Chef-Boutonne Résidence Autonomie La Garenne à Melle - Actions de prévention santé, d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées et la sécurisation des parcours et notamment : • Service Autonomie à domicile • Centre de ressources territorial • Village retraite de Lezay (Construction entretien gestion) Ces deux premières actions étant confiées au Centre Intercommunal d'actions sociales de Mellois en Poitou. - Soutien aux actions d'intérêt communautaire de solidarités portées par les associations sur le territoire (Insertion socio professionnelle des jeunes et des adultes et accompagnement des personnes en difficulté et prévention de la perte d'autonomie) - Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé

Impacts : Actualisation – Services CIAS – Missions solidarités communautaires – CLS par enjeu de souplesse.

2 – Actualisation de l'intérêt communautaire de l'environnement

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Délibération du 11.2017	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
Création, gestion, entretien, maintenance et fonctionnement des réseaux de chaleur et des équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (réseaux de chaleur de Lezay – rue du temple, rue du pont de l'arceau, Moulin du marais et bâtiment photovoltaïque à Melleran).	- <u>Actions en faveur de la mise en valeur du cadre de vie et de la transition environnementale :</u> • Suivi du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer, ainsi que la mise en œuvre d'actions en découlant, • Élaboration d'un Plan paysage - <u>Actions en faveur de la transition énergétique</u> : • Études et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables dont : =) Création, gestion, entretien, maintenance du réseau de chaleur de Lezay (Rue du temple, rue du pont de l'arceau, Moulin du marais) =) Création, gestion, entretien des Équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (Bâtiment administratif Animation du territoire à Celles sur Belle – École maternelle à La Mothe Saint Héray – Atelier relai à Melleran et Centre Jean Rivière à Prailles La Couarde)

<u>Impacts :</u>
Actualisation aux enjeux de transition énergétique et environnementale
Statu quo sur le périmètre exercé, enjeu d'actualisation au regard des missions effectuées par la CCMP – Pas de nouvelle compétence en production ENR à ce stade

2 – Actualisation de l'intérêt communautaire de la politique de logement

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Délibération du 11.2017	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, y compris son financement, visant à répondre au besoin en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifier de l'offre en logement comprenant le pilotage de projets, opérations ou programmes (OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, PIG, programme d'intérêt général, PLH, programme local de l'habitat), La construction, la réhabilitation et l'aménagement des logements à usage de jeunes travailleurs dans le cadre des résidences de jeunes (FJT de Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne) et en faveur du logement des personnes défavorisées, handicapées, âgées.	- Elaboration, mise en œuvre, suivi, et évaluation du programme d'orientations et d'actions du PLUi H ; - Information-conseils-orientations de tout public pour les questions liées à l'habitat *(Pacte territorial volet 1 et 2)* - Actions visant à l'amélioration du parc privé dans le cadre d'opérations programmées et à la lutte contre la vacance à travers le Pacte Territorial Volet 3 ou tout autre dispositif s'y substituant. - Construction, réhabilitation et aménagement des Résidences Habitat Jeunes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-entre-Bois ; - Observatoire de l'habitat et du foncier.

Impacts : Mise en cohérence PLUI H et politique habitat – Périmètre identique pour les résidences habitat jeunes

2 – Actualisation de l'intérêt communautaire de la politique du commerce

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant – Délibération du 9 avril 2018	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
La compétence « commerce » est prioritairement d'intérêt communal et doit être portée par une initiative locale, L'intérêt communautaire est circonscrit à un rôle de veille à la cohérence des projets au regard de la notamment de la stratégie de développement économique intercommunale, d'accompagnement technique et de conseil auprès des porteurs de projets et des communes, L'intervention financière de l'intercommunalité peut être envisagée dans la mise en œuvre de certains projets mais elle doit être conditionnée à une liste de critères restants à préciser : taille du projet, caractère structurant (rayonnement au-delà du territoire communal), viabilité économique du commerce… Les formes du soutien financier restent à définir (fonds de concours de l'EPCI vers les communes ou des communes vers l'EPCI).	Le portage immobilier des commerces de centre bourg relève de la compétence communale, à l'exception des locaux communautaires à vocation économique suivants : Couture, Melleran, Loubillé, Sauzé-Entre-Bois, La compétence commerce de centre bourg est prioritairement communale sous réserve de la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques à l'échelle communautaire, en faveur des entreprises et porteurs projets économiques conformément au schéma régional de développement économique en vigueur. Le conseil et accompagnement technique auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques, au regard de la stratégie d'attractivité économique et touristique de l'EPCI, L'aide à l'immobilier d'entreprise conformément à l'article L1511-3 du CGCT.

Impacts :

Statu quo pour la compétence communale sur le commerce de centre bourg

Mise en cohérence avec la convention SRDEII signée avec la région Nouvelle Aquitaine. Sécurisation des dispositifs d'aides économiques sur le territoire

2 – Actualisation de l'intérêt communautaire des équipements culturels

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
Pas de définition d'intérêt communautaire pour les équipements culturels. - Ludothèque : Rattachée à la compétence jeunesse dans les statuts - Musée de Rauranum : Rattaché aux sites et équipements touristiques dans les statuts - Centre Jean Rivierre : Rattaché aux sites et équipements touristiques dans les statuts	- Définition d'une liste d'équipements culturels communautaires **Ludothèque de Celles sur Belle** **Musée de Rauranum situé sur la commune de Rom** **Centre de documentation Jean Rivierre situé à Prailles la Couarde** **Moulin du Marais à Lezay**

Impacts : Enjeu de souplesse en étendant l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaires liée aux équipements sportifs, culturels et scolaires. (Modification du périmètre par simple délibération du conseil communautaire)

2 – Actualisation de l'intérêt communautaire des équipements scolaires

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Avant	Proposition d'actualisation au 1er janvier 2026
- Intérêt communautaire sur la liste des écoles	Régularisation de l'intérêt communautaire par l'ajout de la compétence « Service aux écoles » Service aux écoles dans les établissements élémentaires et préélémentaires d'intérêt communautaire relevant de la compétence supplémentaire II-3 Actualisation de la liste des écoles communautaires) – 34 sites scolaires

Impacts : Régularisation avec ajout de la compétence Service aux écoles en cohérence avec les faits et actualisation de la liste des sites scolaires communautaires (34 sites après fermeture des sites de Chey et Saint Génard)

Le service aux écoles regroupe tout le fonctionnement de la compétence et notamment le personnel ATSEM, l'achat de fournitures pédagogiques, le mobilier…aujourd'hui géré par la CCMP
Indépendamment du fonctionnement du bâtiment (Fluides notamment)

3 – CALENDRIER

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

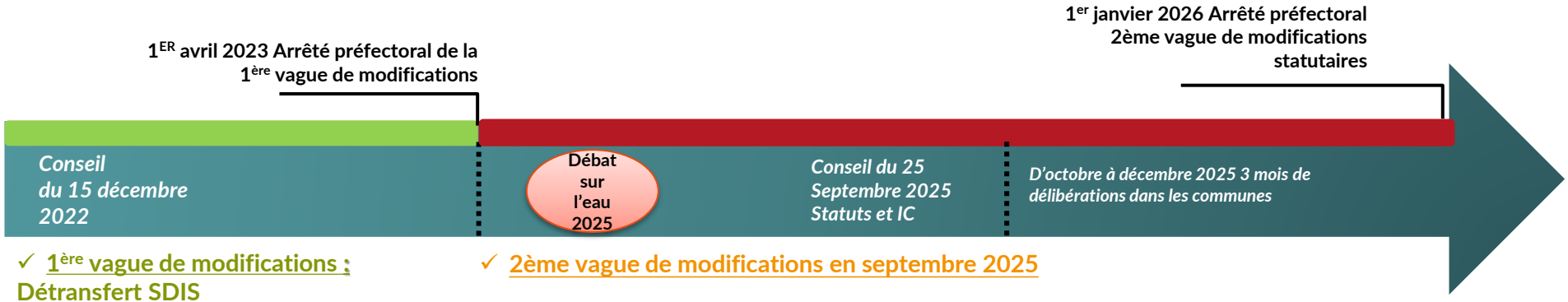

✓ 1ère vague de modifications :

Détransfert SDIS

Actualisations :

- Ruban vert
- Ajout de la disposition pour les marchés publics
- Suppression des compétences optionnelles

✓ 2ème vague de modifications en septembre 2025

Modification Intérêt communautaire

Environnement Energie
Habitat
Politique locale du commerce
Action sociale
Equipements culturels et scolaires

Actualisation des statuts

Compétence Eau
Compétence Petite enfance Enfance Jeunesse
Tumulus de Montiou

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_04-DE

Merci de votre attention

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr